

Communiqué de presse

Assemblées générales de la FESP et du SESP

Stabiliser la fiscalité des services à la personne pour créer 100 000 emplois en trois ans

Alors que les services à la personne rapportent un bénéfice net de 2,6 milliards d'euros aux finances publiques et sont le premier secteur créateur d'emplois en France, les chefs d'entreprise et employeurs de services à la personne se mobilisent en faveur d'un « conventionnement pour l'emploi » avec l'Etat, et demande la stabilité de l'encadrement fiscal de leurs activités.

Les Assemblées générales du 5 juillet

La Fédération des services aux particuliers (FESP) et le Syndicat des entreprises de services à la personne (SESP) annoncent la tenue de leurs assemblées générales annuelles, jeudi 5 juillet prochain, au siège du MEDEF, à Paris.

A l'occasion de ces assemblées générales, Maxime Aiach, Président de la FESP, présentera les conclusions de l'étude réalisée par le cabinet indépendant Oliver Wyman, démontrant que le bénéfice financier du secteur est positif de 2,6 milliards d'euros au profit de la collectivité nationale¹.

Il dessinera les grands enjeux économiques auxquels le secteur des services à la personne sera confronté dans les prochaines années et exprimera les préoccupations de toutes les entreprises qui le composent face à l'intégration de l'aide à domicile dans le plafond global des « niches fiscales », l'abaissement du taux de la réduction ou du crédit d'impôt, la hausse de la TVA... autant de facteurs de déstabilisation d'un secteur encore jeune, fragile bien que fortement créateur d'emplois.

L'Atelier général qui suivra la tenue des assemblées générales explorera l'apport des services à la personne en termes de gains socioéconomiques. Des chefs d'entreprise seront amenés à s'exprimer, ainsi que des représentants des partenaires publics et privés du secteur tels que Julien Veyrier, directeur général de Centre Inffo et Aurélie Decker, directrice générale de l'European Federation of Services to Individuals (EFSI) ou encore Sophie de Menthon, présidente d'Ethic et membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE).

.../...

¹ http://www.fesp.fr/sites/default/files/presentation_powerpoint_-_etude_oliver_wyman_fesp.pdf
http://www.fesp.fr/sites/default/files/etude_oliver_wyman_fesp.pdf

Conventionnement pour l'emploi

Ce temps de mobilisation permettra à la FESP et au SESP de réaffirmer leur volonté d'engager des discussions avec l'Etat en vue d'un "conventionnement pour l'emploi" que les acteurs du secteur proposent à l'Etat afin d'organiser une stabilité fiscale qui fait cruellement défaut, au moment où nombre d'employeurs associatifs et entrepreneuriaux connaissent de graves difficultés de développement et de maintien de postes. La FESP souligne que ce conventionnement permettrait aux employeurs de s'engager sur la création de 100 000 emplois nouveaux en trois ans et que la réalisation de cet objectif ferait l'objet d'une évaluation indépendante annuelle.

Déplorant l'absence de réactivité du précédent gouvernement sur cette proposition, la FESP et le SESP ne doutent pas que l'enjeu des 450 000 emplois temps plein que représente le secteur sera entendu par tous de façon constructive et déterminée.

La FESP et le SESP redoutent, dans le cas où l'encadrement fiscal actuel serait modifié, que cet équilibre économique fragile qui profite à la fois à l'Etat, aux foyers, aux salariés, et aux entreprises ne laisse place à des pertes d'emploi, une augmentation du travail non déclaré et une baisse de la qualité de service qui soient préjudiciables à tous.

Contact FESP : 01 53 85 40 80